



recensement agricole 2010

Premières tendances Lot-et-Garonne

En 2010, dans le Lot-et-Garonne, **7 200** exploitations mettent en valeur **284 300** hectares de surface agricole. En dix ans, le département a perdu près du quart de ses exploitations et 17 900 hectares de terres à vocation agricole.

Les petites exploitations, orientées vers des productions combinées, reculent. En dix ans, une sur deux a disparu. Au niveau des orientations, les grandes cultures s'affirment dans le paysage agricole. Fruits, légumes et viticulture font du Lot-et-Garonne le sixième département français en terme de volume de travail saisonnier.

En 2010, le Lot-et-Garonne concentre près de 15% du potentiel économique agricole aquitain. Il se positionne au 29^{ème} rang des départements agricoles français.

284 300 hectares de surface agricole utilisée

En 2010, on recense 7 200 exploitations agricoles. Elles recouvrent près de 284 300 hectares de surface agricole utilisée à laquelle il convient d'ajouter 3 500 hectares de cours et bâtiments et près de 22 300 hectares de bois, landes et autres surfaces non productives rattachées aux exploitations.

En 10 ans, la SAU a diminué de 6%. Aujourd'hui, avec près de 180 000 hectares, les grandes cultures recouvrent plus de 60% de la SAU. Il s'agit essentiellement de céréales à paille (68 000 ha), d'oléagineux-protéagineux (52 100 ha), de maïs

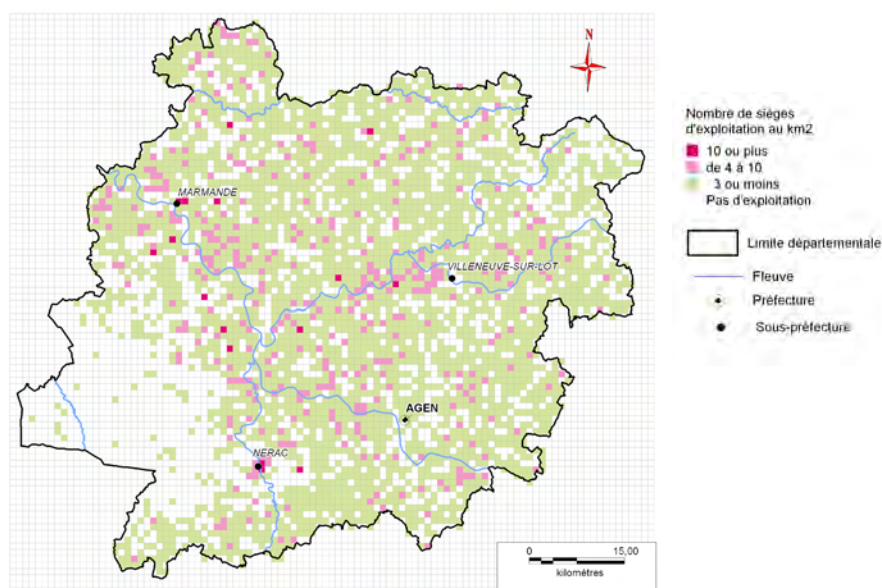
(46 300 ha) et pour une moindre part de plantes industrielles (semences grainières et tabac).

Le reste de la SAU est recouvert de surfaces toujours en herbe et fourrages (22%), de vergers (6%), de jachères (7%), de vignes (2%) et de légumes (2%).

Les exploitations sont implantées sur l'ensemble du département, sauf au sud-ouest, sur la zone forestière où elles sont peu nombreuses. Leur densité est souvent plus élevée dans les vallées des cours d'eau (Garonne, Lot, ...).

Des exploitations réparties sur l'ensemble du département

Localisation des sièges d'exploitation en Lot-et-Garonne (densité au km²)



Note de lecture :

Cette carte représente le nombre de sièges d'exploitation géolocalisés par km². Une maille de la grille = 1 km²

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'agriculture lot-et-garonnaise poursuit sa restructuration

Définitions

■ L'**exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Les exploitations spécialisées résistent mieux

En dix ans, l'agriculture lot-et-garonnaise a perdu près du quart de ses exploitations (- 22%). Dans le même temps, près de 18 000 hectares de terres qui avaient un usage agricole en 2000 ne l'ont plus en 2010. Comme pour l'ensemble des départements aquitains, les exploitations agricoles spécialisées en Lot-et-Garonne résistent mieux à ce repli.

Côté secteur « animal », près d'une exploitation sur quatre a disparu. Ce résultat d'ensemble masque des disparités notables. Le secteur bovin lait voit disparaître la moitié de ses unités, le quart pour les ovins, le dixième pour bovins viande. Seule l'aviculture se maintient.

Côté secteur « végétal », une exploitation sur cinq a disparu. Là également, les résultats sont à relativiser. Le nombre d'exploitations fruitières se replie d'un dixième sur la période. Pour la vigne c'est le triple. En 2010, les exploitations spécialisées en grandes cultures demeurent la première orientation départementale, malgré une baisse de 20% de ses effectifs depuis 2000.

Par spécialisation, mais surtout disparition, le nombre d'exploitations mixtes (polyculture, polyélevage, autres associations) est quasiment divisé par deux entre 2000 et 2010. Alors qu'elles représentent moins du quart des exploitations agricoles départementales, le recul pèse pour plus de la moitié dans le total des disparitions sur la période.

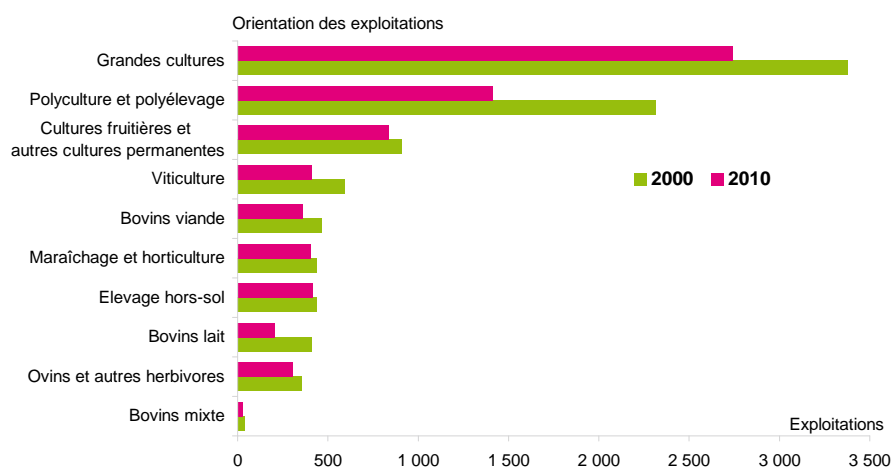
15% du potentiel économique agricole aquitain

Entre 2000 et 2010, le taux de disparition des exploitations affecte particulièrement les moyennes (voir encadré) et petites exploitations, respectivement - 32% et - 24%.

Le nombre de grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros baisse légèrement (- 6%) sur la période. Elles représentent 26% de l'effectif et trois quarts de la valeur du potentiel de la production départementale.

En 2010, le Lot-et-Garonne représente 15% du potentiel économique agricole aquitain, comme en 2000. Ce résultat le positionne au 29^{ème} rang des départements agricoles français.

Le tiers des exploitations lot-et-garonnaises en grandes cultures



Source : Agreste - Recensements agricoles

Lot-et-Garonne : un quart des saisonniers de la région

Entre 2000 et 2010, Le Lot-et-Garonne voit diminuer d'un quart son emploi agricole total, accompagnant la baisse du nombre d'exploitations. Si le salariat extérieur (permanents et saisonniers) est aussi touché que l'emploi familial, il effectue encore plus de 35% du volume de travail du département.

Bien que le travail des saisonniers ait chuté d'un cinquième en dix ans, leur poids est toujours important dans l'emploi du département. En 2010, le Lot-et-Garonne est ainsi le sixième département français en terme de volume de travail saisonnier. Dans les moyennes et grandes exploitations, plus du quart du travail est effectué par ces derniers.

Le type de productions du département explique l'importance du salariat extérieur. Les exploitations spécialisées en cultures permanentes ou en maraîchage et horticulture emploient à elles seules deux tiers des salariés extérieurs du Lot-et-Garonne, alors qu'elles ne constituent que 17% des exploitations et 13% des surfaces.

Le travail fourni par les ETA (entreprises de travaux agricoles) et

CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) double sur la même période. Elles sont particulièrement présentes dans des exploitations de céréales-oléoprotéagineux, de maraîchage et fruits et légumes.

L'emploi familial baisse régulièrement depuis 2000, plus fortement pour les conjoints et autres actifs familiaux, qui privilégient de plus en plus un travail à l'extérieur (23% des conjoints sont pluriactifs contre 13% dix ans plus tôt). La part de travail familial des chefs et coexploitants augmente de façon mécanique. En 2010, ils effectuent ainsi plus de 80% de l'activité agricole familiale.

Le Lot-et-Garonne est le département aquitain où la part de femmes à la tête d'une exploitation est la plus importante (29% des chefs). Les femmes chefs d'exploitation sont cependant plus âgées en moyenne que les hommes. La transmission entre conjoints suite à la retraite du premier chef explique pour partie la féminisation de cette activité. Le Lot-et-Garonne est, avec la Dordogne, le département où les exploitants sont les plus âgés.

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

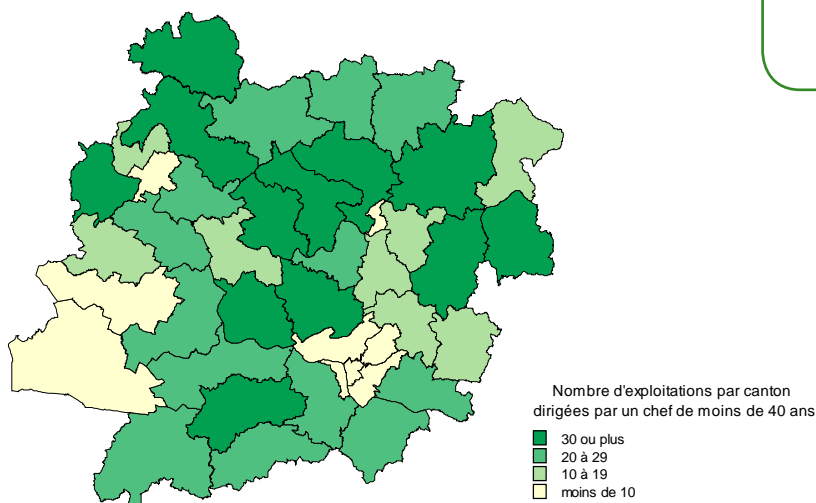
Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Des chefs d'exploitation moins âgés dans le nord-est du Lot-et-Garonne



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Diversification, circuits courts : un complément de revenu

La diversification : un complément d'activité pour une exploitation sur dix

Afin de mieux valoriser leurs produits, outils ou site de production, près de 800 exploitations, soit 11% de l'ensemble des exploitations agricoles du Lot-et-Garonne, développent une activité de diversification : transformation de produits à la ferme, travaux à façon, tourisme vert, production d'énergie renouvelable... Le quart d'entre elles réalise ainsi plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Parmi les services offerts, les travaux agricoles à façon, mobilisant les moyens de production de l'exploitation, sont mis en œuvre par un tiers des exploitations. Ils sont proposés majoritairement par les moyennes et grandes unités spécialisées en grandes cultures. La transformation des produits agricoles (découpe et conserve de viande, jus de fruits...) concerne un quart des unités et l'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir) est proposé par une unité sur cinq.

Les circuits courts : un mode de distribution complémentaire pour 20% des exploitations

La commercialisation des produits de l'exploitation via des circuits courts (hors vins, voir encadré) concerne près de 20% des exploitations du département. Près de la moitié d'entre elles réalise ainsi plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Les fruits et légumes sont les produits le plus souvent commercialisés via des circuits courts. Ils sont proposés par une exploitation sur deux. Viennent ensuite les produits animaux, transformés ou non (21%), puis les œufs et volailles (12%).

Plus de 85% des exploitations concernées par les circuits courts ne mobilisent qu'un seul mode de commercialisation. La vente directe à la ferme constitue le mode de commercialisation le plus utilisé (41% des cas), suivie par la vente sur les marchés (24% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (15% des cas).

La vente en panier (type AMAP) est marginale, elle n'est proposée qu'une fois sur cent.

Définitions

■ Diversification

Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de ventes de produits transformés, ou encore d'agritourisme, de travaux à façon.

Ces activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

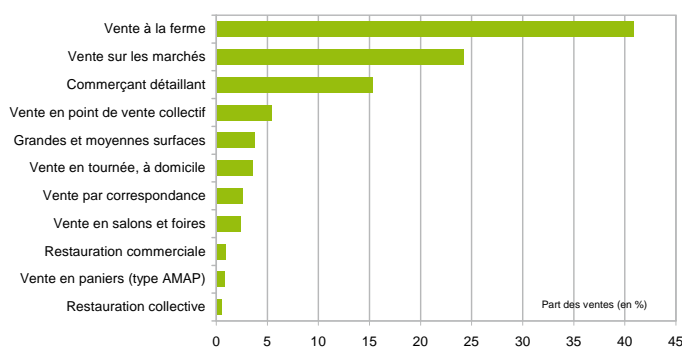
■ Circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine, hors vins. Les données concernant la commercialisation des vins feront l'objet d'un traitement spécifique.

Vente à la ferme, sur les marchés ou à un commerçant détaillant : 80% des ventes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412